

# TROIS QUESTIONS À ...



Source : France Naissain

**Stéphane ANGERI**  
Président du Syndicat national des  
Eclosiers-Nurseurs de Coquillages (SENC)

**SMIDAP :**

**Quel est le poids socio-économique du SENC, que vous présidez, sur le territoire des Pays de la Loire (chiffres clés, emplois, volume de production, CA estimé, ETP direct et indirect, espèces produites ...) et l'état du marché en France, en Europe, à l'international ?**

« En chiffres :

- Environ 3 milliards de naissains produits par an,
- Environ 300 emplois, auxquels s'ajoutent les saisonniers et les emplois indirects,
- Environ 30 millions d'€ de chiffre d'affaires.

**S. ANGERI :**

L'activité concerne principalement la production d'huîtres creuses, mais on a également des huîtres plates et des palourdes japonaises.

Le marché est toujours porteur et il y a une réelle demande des produits d'éclosion, avec un important développement à l'international. Les éclosiers français sont un levier porteur pour notre filière d'excellence. »

**SMIDAP :**

**Quelles sont les avancées sur les dossiers et les futures échéances (et la position du SENC) concernant le dossier des Trétraploïdes ainsi que sur le sujet des eaux salées souterraines ?**

« Les nombreux échanges et groupes de travail mis en œuvre depuis plusieurs années concernant l'encadrement de la production et de la détention des tétraploïdes ont permis, à ce jour, d'obtenir un projet de décret et d'arrêté, actuellement en cours de finalisation et pour avis entre le Ministère et le Comité National de la Conchyliculture. Ce cadre réglementaire devrait pouvoir être mis en application au cours du 2ème semestre de cette année 2020. Le syndicat souhaiterait que cette échéance soit tenue afin de pouvoir travailler dans un cadre réglementé au plus vite.

**S. ANGERI :**

IFREMER ayant décidé d'arrêter la fourniture de tétraploïdes fin 2020, un projet de transfert de la méthode d'obtention de tétraploïdes brevetée par IFREMER auprès des écloseries qui le souhaitent, auquel le SENC participe, est également en cours d'élaboration.

Le SENC est également impliqué dans le dossier des eaux salées souterraines du polder de Bouin. Il fait partie de la commission qui a été créée au sein du Comité Régional de la Conchyliculture Pays de la Loire, en plus de celle du SAGE. En effet, compte tenu du développement des nurseries sur ce polder, il est très important d'être vigilants à la qualité et à la quantité des eaux de forage prélevées pour assurer la pérennité de cette nappe salée souterraine unique en France. »

**SMIDAP :**

**Quel est votre lien avec le SMIDAP ? Comment voyez-vous l'évolution des relations avec le centre technique et celle de son positionnement ?**

« Le SENC a travaillé avec le SMIDAP sur le sujet de la qualité des eaux du chenal d'alimentation du polder de Bouin. En fonction des besoins et du contexte, le syndicat pourra tout à fait être amené à collaborer de nouveau avec le SMIDAP. Un centre technique tel que le SMIDAP, interface professionnelle entre la recherche et l'Administration, est incontournable pour une région littorale comme la nôtre. Il permet ainsi de soutenir la profession sur toutes les problématiques qu'elle peut rencontrer et de valoriser les activités de production de notre Filière. »

**S. ANGERI :**

*Pour préserver notre environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité.*



*Syndicat Mixte pour le Développement  
de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays  
de la Loire*

**Contact :**

SMIDAP - 3 rue Célestin Freinet  
Bâtiment B Sud - 44200 NANTES  
Tel. 02 40 89 61 37  
contact@smidap.fr